

Un *Physician Sunshine Act* à la belge?

Le nouveau président de Mdeon, Richard Van den Broeck (Unamec), veut renforcer la transparence dans les relations qu'entretiennent les industries du médicament et du matériel médical et les prestataires de soins.

Depuis le 5 février, Richard Van den Broeck, directeur de la fédération belge de l'industrie des technologies médicales, préside la plateforme déontologique Mdeon. Il remplace le généraliste Thomas Orban (SSMG) qui a assumé la présidence tournaute durant un an. Rappelons que la structure Mdeon est constituée d'associations de médecins, de pharmaciens, de vétérinaires, de dentistes, d'infirmiers de paramédicaux et de l'industrie pharmaceutique et des dispositifs médicaux. Son activité principale réside dans l'octroi de visas aux professionnels de la santé ou aux associations qui désirent bénéficier d'un sponsoring de la part d'une entreprise pour participer ou organiser une manifestation scientifique.

Richard Van den Broeck a présenté début février au conseil d'administration de Mdeon un plan d'action pour l'année 2013. Cinq axes de développement concernant le *quality management*, la communication, les affiliations, le code de déontologie et les contrôles ont été proposés.

«Au niveau de la déontologie, j'aimerais agir durant ma présidence sur la transparence concernant les interactions entre l'industrie et les professionnels de la santé. Cette transparence concerne les montants versés par les entreprises aux prestataires de soins dans le cadre de manifestations scientifiques qui se déroulent sur plusieurs jours», explique Richard Van den Broeck.

L'exemple étranger

Pour le nouveau président de Mdeon, la Belgique doit tenir compte des initiatives prises à l'étranger pour favoriser la transparence. «Aux États-Unis, par exemple, il y a eu le *Physician Sunshine Act* qui met depuis 2010 en lumière les liens d'intérêts des médecins. Suite aux problèmes des prothèses PIP® et du Mediator®, les autorités françaises ont également pris le relais en s'intéressant aux relations entre les experts et les entreprises. Aux Pays-Bas, la ministre de la Santé a pris l'option de soit organiser elle-même un mécanisme de transparence, soit de permettre au secteur de s'investir dans des initiatives en ce sens.» Richard Van den Broeck a proposé au conseil d'administration de Mdeon de réfléchir aux initiatives qui pourraient être prises en Belgique pour améliorer la transparence. «Il faut en discuter avec sérénité et d'une manière

sponsoring en exigeant parfois des montants déraisonnables. Certains obtiennent plusieurs fois le support de différentes sociétés pour la même initiative. Ce sont ces personnes-là qui doivent être visées par les mesures à prendre. Il est par contre normal qu'un professionnel soit aidé par une entreprise dans sa formation continue pour pouvoir, par exemple, acquérir les gestes techniques que requièrent certains dispositifs médicaux. Cela fait partie de l'évolution constante des soins de santé.»

Fixer des balises

Richard Van den Broeck estime que Mdeon doit rester en phase avec l'environnement réel dans lequel évoluent les entreprises et les prestataires de santé. «Nous devons donc être prêts à prendre des initiatives au niveau

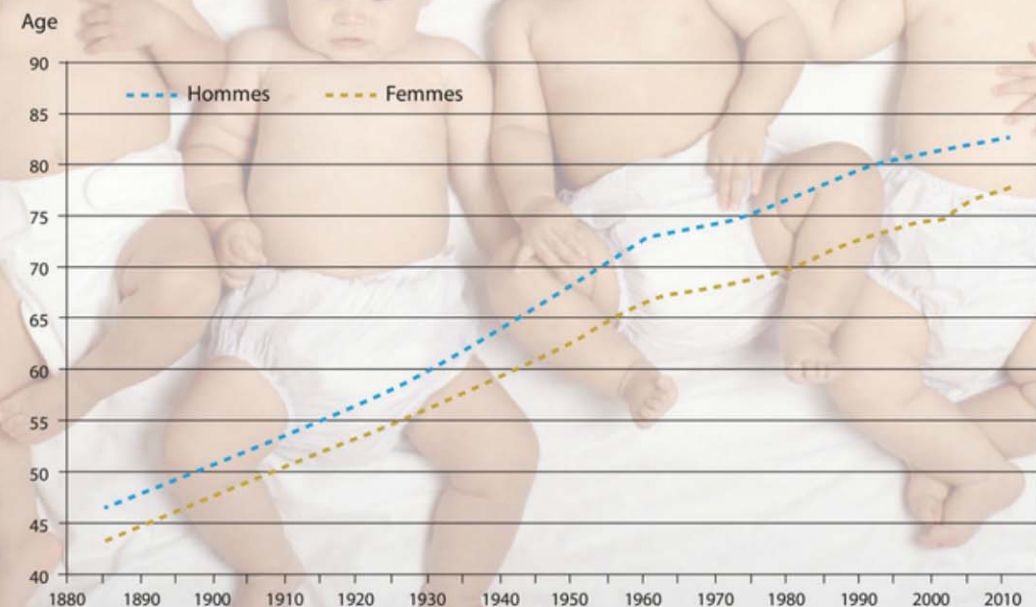
de la transparence.» Au sein de la plateforme déontologique, un groupe de réflexion multidisciplinaire va prendre en charge cette problématique. «Mdeon n'est pas là pour interdire. L'industrie souhaite que les prestataires de la santé puissent exercer leur métier le mieux possible et entretenir une relation étroite avec ces professionnels pour les tenir au courant des avancées technologiques. C'est primordial pour ces professionnels qui sont de plus en plus interpellés par des patients qui se renseignent via internet sur les innovations thérapeutiques.»

Cette volonté de transparence rejoint l'initiative du Conseil supérieur de la santé qui publie depuis fin 2012 les déclarations d'intérêts de ses experts sur son site internet (lire Le Spécialiste N°12-12).

Vincent Claes

LE GRAPHIQUE DE LA QUINZAINE

Evolution de l'espérance de vie à la naissance (1880-2010)



Source: SPF Economie.